



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exploitants

Question écrite n° 50957

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les suites du plan chablis en Aquitaine. Comme s'en fait l'écho le syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest, le plan chablis en Aquitaine a été littéralement stoppé en 2004. Or les crédits pour la forêt dans le projet de loi de finances sont encore en baisse cette année, ce qui suscite l'inquiétude des professionnels de la forêt. L'application du plan chablis et la prévention contre les risques d'incendie de forêt devraient pourtant être des priorités. C'est pourquoi elle lui fait part de ses vives inquiétudes sur les conséquences d'un ralentissement des investissements dans la reconstitution et la protection des forêts sinistrées en Aquitaine. Elle lui demande ce qu'il compte faire pour assurer la continuité du plan chablis et souhaite qu'il lève les incertitudes quant à l'éventuelle non-reconduction de ce plan à son échéance en 2010.

Texte de la réponse

En 2004, les crédits affectés au nettoyage et à la reconstitution des forêts sinistrées s'élèvent, pour l'ensemble des régions, à près de 60 millions d'euros. Le montant de la dotation destinée à l'Aquitaine est de 20,4 millions d'euros ; il inclut deux délégations adressées en fin d'année. S'agissant des aides aux travaux de défense des forêts contre l'incendie, les délégations prévues en début d'année 2004 n'ont pas été affectées par les mesures de gel budgétaire. Elles se sont élevées à un total de 9,2 millions d'euros, dont 2 millions d'euros pour la région Aquitaine. Dans un contexte budgétaire très contraint, le Gouvernement s'est donc attaché à maintenir un effort financier important en faveur de la reconstitution et de la protection des forêts, et notamment de la forêt aquitaine. Cet effort sera poursuivi en 2005 et dans les années suivantes, dans la limite des crédits votés au titre des lois de finances et des contraintes inhérentes à la gestion budgétaire.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50957

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2004, page 8919

Réponse publiée le : 15 février 2005, page 1618